R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

CATHERINE MORIN-DESAILLY

MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES

MEMBRE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

SÉNATRICE DE LA SEINE-MARITIME

CONSEILLERE REGIONALE NORMANDIE

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture
182 rue St-Honoré
75001 Paris

Paris, le 1er février 2022

Madame la Ministre,

Sénatrice membre des Commissions de la Culture, de l'Education et de la Communication et des Affaires Européennes du Sénat et également membre de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), je souhaite attirer votre attention sur la récente décision d'inclure un bilinguisme français-anglais sur la nouvelle carte d'identité française.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation européenne qui impose de traduire les mots « carte d'identité » dans au moins une autre langue officielle des institutions européennes, la France a choisi uniquement l'anglais comme seconde langue, sur les vingt-quatre langues officielles de l'Union européenne.

Cette décision est d'autant plus regrettable que le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne et que, même si l'anglais reste une langue officielle de l'Union, le choix d'une autre langue officielle aurait pu être pluriel.

L'argument de la compréhensibilité du document par le plus grand nombre n'est pas vraiment pertinent au regard de la libre circulation des personnes dans tout l'espace de l'Union et dans les pays de l'Espace

PALAIS DU LUXEMBOURG -15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
TEL : 01 42 34 29 95 FAX : 01 42 34 40 42 c.morin-desailly@senat.fr

PERMANENCE PARLEMENTAIRE - 8 BIS RUE ALSACE LORRAINE – 76 000 ROUEN
TEL: 02.35.15.38.30. FAX : 09.82.11.11.62 catherine.morindesailly@wanadoo.fr

économique européen.

Nous sommes de nombreux collègues au Sénat et à l'APF à déplorer que les citoyens français n'aient pas le choix de décider quelle langue parmi les vingt-quatre langues officielles de l'Union européenne figurera sur leur carte nationale d'identité ; ou encore de ne pas avoir opté pour une double-traduction comme a pu le décider l'Allemagne.

Aussi, nous vous demandons de reconsidérer une autre option de traduction de la carte nationale d'identité française, plus respectueuse de la richesse et de la diversité des langues de notre Union et du multilinguisme dont nous devons être fiers.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

NB : Copie au Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères

Cosignataires :

Laurent LAFON, *Sénateur du Val-de-Marne*

Anne-Catherine LOISIER, *Sénatrice de la Côté d'Or*

Annick BILLON, *Sénatrice de la Vendée*

Françoise FERAT, *Sénateur de la Marne*

Loïc HERVE, *Sénateur de la Haute-Savoie*

Claude KERN, *Sénateur du Bas-Rhin*

Yves DETRAIGNE, *Sénateur de la Marne*

Michel LAUGIER, *Sénateur des Yvelines*

Vincent DELAHAYE, *Sénateur de l'Essonne*

Jean HINGRAY, *Sénateur des Vosges*